

Image not found or type unknown



Partage d'une maison lors d'une séparation

Par **SANDRINE DUPUY**, le **05/05/2009** à **13:11**

Bonjour,

nous avons acquis une maison il y a 7 ans, où nous avons un crédit. Nous ne sommes pas mariés, nous avons deux enfants, et la maison est à 50% chacun (sur l'acte notarié). En cas de séparation, comment se passe cette indivision (sachant que l'un de nous deux paie le crédit et pas l'autre) ?